

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Département de Loir-et-Cher



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SÉANCE DU : 14 Décembre 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux, le 14 Décembre, le Conseil Municipal, conformément aux articles L.5211-6, L.5211-9 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué le 09 Décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Bibliothèque municipale, 12 rue Nationale, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Romain SOURIOUX**.  
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09 Décembre 2022.

#### **Conseil Municipal**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Absent(s) : 0

Excusé(s) : 0

Pouvoir(s) : 0

Votant(s) : 15

---

#### **Présents :**

M. SOURIOUX Romain, Maire, Mmes : BOULBEN Chantal, RAOULT Martine, MALLIET Florence, PENET Ophélie, DELLA VALLE Martine, MARLOT Elodie, MM. MAUDINET André, THOMAS William, LOHEZ Denis, DUCUING Stéphane, JOSSELIN Bertrand, LEFORT Quentin, BISCHOFF Lucky

#### **Excusé(s) ayant donné pouvoir :**

#### **Absent(s) :**

#### **Secrétaire de séance :**

Mme PENET Ophélie

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h30

---

# ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Demande de subvention au titre de la dotation de solidarité rurale (DSR) 2023 - RECTIFICATIF
- Demande de subvention au titre du fonds de concours 2023- RECTIFICATIF
- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023- RECTIFICATIF
- Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) - RECTIFICATIF
- Demande de subvention au titre de la dotation départementale durable (DDAD) - RECTIFICATIF
- Demande de subvention au titre des certificats d'économies d'Énergie (CEE) - RECTIFICATIF
- Demande de subvention au titre des fonds vert – RECTIFICATIF
- Décision modificative n°2

★★★★★

## **DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE – N°22/12-11**

**Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée et de désigner « Ophélie PENET ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Madame Ophélie PENET, secrétaire de séance.**

★★★★★

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Décembre 2022 – N°22/12-12**

**Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Ainsi, le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenu le 06 Décembre 2022 établi par le secrétaire de séance désigné vous a été adressé ce jour.

Je vous propose d'approuver ce procès-verbal ».

Aucune remarque n'a été formulée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 06 décembre 2022.**

★★★★★

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR) 2023– N°22/12-13**

**Monsieur SOURIOUX Romain, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

Suite à l'actualisation par notre architecte de différentes contraintes imposées pour la performance énergétique, le montant des dépenses a été réévalué à : **691 496.69 €H.T**

Aussi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2023
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre de la DSR

De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en matière de préparation et passation des marchés selon la décision du conseil municipal en date du 23/11/2021 y compris la maîtrise d'œuvre

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/12-03 du 06/12/2022

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★★

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2023– N°22/12-14**

**Monsieur SOURIOUX Romain, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

Suite à l'actualisation par l'architecte de différentes contraintes imposées pour la performance énergétique, le montant des dépenses a été réévalué à : **691 496.69 € HT**

Aussi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2023
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Romorantinais et du Monestois.

De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en matière de préparation et passation des marchés selon la décision du conseil municipal en date du 23/11/2021 y compris la maîtrise d'œuvre.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/12-04 du 06/12/2022

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★★

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2023– N°22/12-15**

**Monsieur SOURIOUX Romain, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

Suite à l'actualisation par l'architecte de différentes contraintes imposées pour la performance énergétique, le montant des dépenses a été réévalué à : **691 496.69 €HT**

Aussi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2023
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Prefet au titre de la DETR
- De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en matière de préparation et passation des marchés selon la décision du conseil municipal en date du 23/11/2021 y compris la maîtrise d'œuvre.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/12-05 du 06/12/2022

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★★

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (DSIL) – N°22/12-16**

**Monsieur SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

Suite à l'actualisation par l'architecte de différentes contraintes imposées pour la performance énergétique, le montant des dépenses a été réévalué à : **691 496.69 €HT**

Aussi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2023
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DSIL
- De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en matière de préparation et passation des marchés selon la décision du conseil municipal en date du 23/11/2021 y compris la maîtrise d'œuvre.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/12-06 du 06/12/2022

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★★

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DEPARTEMENTALE DURABLE (DDAD) N°22/12-17**

**Monsieur SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

Suite à l'actualisation par l'architecte de différentes contraintes imposées pour la performance énergétique, le montant des dépenses a été réévalué à : **691 496.69 €HT**

Aussi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2023
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du Département au titre de la DDAD
- De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en matière de préparation et passation des marchés selon la décision du conseil municipal en date du 23/11/2021 y compris la maîtrise d'œuvre.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/12-07 du 06/12/2022

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE)N°22/12-18**

**Monsieur SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

Suite à l'actualisation par l'architecte de différentes contraintes imposées pour la performance énergétique, le montant des dépenses a été réévalué à : **691 496.69 €HT**

Aussi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2023
- De solliciter une aide financière au titre des CEE
- De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en matière de préparation et passation des marchés selon la décision du conseil municipal en date du 23/11/2021 y compris la maîtrise d'œuvre.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du contrat.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/12-08 du 06/12/2022

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Accepte les termes de cette délibération.**

★★★★★

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS VERTS N°22/12-19**

**Monsieur SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

Suite à l'effondrement d'une partie de la mairie le 19 mai 2021, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le descriptif prévisionnel des travaux de rénovation s'élevant à **691 496.69 € HT.**

Aussi, je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2023
- De solliciter une aide financière auprès de l'état au titre des FONDS VERT
- De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire en matière de préparation et passation des marchés y compris la maîtrise d'œuvre selon la décision du Conseil Municipal en date du 23/11/2021.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/12-09 du 06/12/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les termes de cette délibération.

★★★★★

## DECISION MODIFICATIVE N°2 N°22/12-20

Monsieur SOURIOUX Romain, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Pour équilibrer les dépenses et les recettes il convient de procéder aux modifications suivantes sur notre budget principal :

41218	SAINT-JULIEN-SUR-CHER	
Code INSEE	Mairie de ST JULIEN SUR CHER	DM n°2 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### DM2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	3 383,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3 383,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6338 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 €	3,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6478 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 383,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 383,00 €</b>	<b>3 383,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Aussi je vous propose :

-D'approuver la décision modificative n°2 au budget principal 2022 conformément au tableau ci-dessus

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

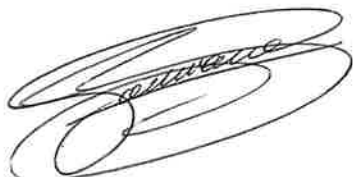
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les termes de cette délibération.

★★★★★

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30

Le Maire,  
Romain SOURIOUX



Le secrétaire de séance,  
Ophélie PENET

